

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DE LA COMMUNE DE VAUDREUILLE (31 250).

Convocation du 24 octobre 2019

L'An Deux Mille Dix-Neuf et le Vingt Quatre Octobre à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de VAUDREUILLE (31250) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Voltaire DHENNIN, Maire.

Etaient présents : Jean LAGOUTTE, Nathalie LAMOTHE, Michèle CATTALDO, Lilian GARAUD, Jean Philippe LASPORTES, Corinne MORENO, Véronique THOMAS.

Etaient absents : /

Mme Michèle CATALDO a été élue secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le choix d'une fourrière animale.

Corinne MORENO a présenté aux membres du Conseil 2 devis : La SACPA de Bonrepos/Aussonnelle et la Fourrière de Castelnaudary. La fourrière de Castelnaudary travaille avec l'association L'or animalier.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL AINSI INFORME ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE

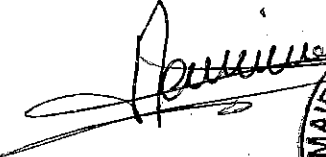

Par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

DECIDE de choisir de travailler avec la fourrière de Castelnaudary pour la capture des animaux errants.

DECIDE que les chats doivent obligatoirement être pucés.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la fourrière de Castelnaudary.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, V DHENNIN,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter : *2019*
De sa transmission en Préfecture le : *2019*

De sa publication et/ou affichage le :